Dossier de presse

Contact presse
Association ÉgArt
Pour un égal accès à l'art
Marie Girault
06 76 08 85 45
contact@egart.fr

ÉgArt
→ La sélection
Pour un égal accès à l'art

ART BRUT / ART ACTUEL

égart
Pour un égal accès à l'art

L'association ÉgArt, fondée en 2010 par des acteurs du monde mutualiste, a pour objet de promouvoir l'œuvre d'artistes en situation d'exclusion et de handicap mental et/ou psychique, de soutenir leur démarche pour une entrée en galeries, musées, collections privées. L'association souhaite faire connaître et reconnaître, par les milieux artistiques et culturels, des artistes pour lesquels l'accès à ces circuits est rendu difficile du fait de leur situation de fragilité. Son action est guidée par un souci d'éthique et de respect **des droits moraux et patrimoniaux des artistes**. ÉgArt en la personne de sa présidente et fondatrice Bernadette Grosyeux, directrice des établissements de La Gabrielle (77), est à l'initiative de la rédaction **d'une charte éthique** qui a fait école auprès des institutions européennes.

Le but **artistique autant que pédagogique de l'association** est aussi de faire progresser la réflexion sur les liens entre **création, handicap et précarité.** Mais aussi de contribuer au **débat critique actuel autour des mutations et jeux d'influences qui se nouent entre le champ de l'art brut et celui de l'art actuel.**

Le conseil scientifique

ÉgArt est accompagné par des professionnels de l'art, experts, critiques et historiens d'art. Françoise Monnin (qui vient d'être nommée membre du Conseil consultatif de la Collection de l'Art Brut de Lausanne), Françoise Adamsbaum, expert, Michel Nedjar, artiste et collectionneur.

Les artistes

L'association sélectionne **des artistes inconnus et travaille à leur reconnaissance**. En 2017, le dessinateur Gaël Dufrêne a fait son entrée dans la Collection de l'art brut de Lausanne (Suisse) et a été acquis par la collection Treger-Saint-Sylvestre (Portugal). En 2018, les artistes François Peteers, Jérôme Turpin, Grégoire Koutsandréou, Sébastien Proust sont entrés dans la collection du fonds de dotation#ArtSansExclusion.

L'objectif du projet associatif

> Accompagner, via un contrat de mandant, les artistes en grand isolement ou porteurs de handicap psychique ou mental dans le but de les aider à entrer en galerie, musée, collections privées. L'enjeu est aussi de leur permettre de vivre de leur travail comme tout artiste espère pouvoir le faire.

> L'association entend aussi occuper un espace de débat entre :

- le champ du monde de l'art actuel et des institutions culturelles, celui de la prévoyance, de l'entreprise, de la santé, du monde médico-social.
- le grand public en proposant une approche croisée Histoire de l'art/art brut/ art thérapie en donnant toute sa place à la confrontation entre l'œuvre et son regardeur.
- les responsables dans les domaines de la prévoyance, de la santé, des centres médico-sociaux, des familles, mais aussi d'art thérapeutes pour permettre la mise en évidence des bonnes pratiques avec une attention particulière accordée à la question du droit d'auteur des artistes en situation de handicap mental ou psychique ou en grand isolement et précarité.

Le positionnement esthétique

> **Le champ de l'art brut est devenu un objet de recherche critique et muséographique à part entière**. Depuis la première orthodoxie posée par l'artiste Jean Dubuffet, inventeur du concept en 1945 pour définir la création de personnes selon lui «indemnes de toute culture artistique», les parcours de ces créateurs sont mieux connus. Si la force de leurs œuvres demeure intacte, une partie du mystère qui les entourait – souvent lié à leur origine asilaire, médiumnique - s'estompe. Lors de l'ouverture de la première collection publique française d'art brut au musée d'art contemporain de Lille-Villeneuve d'Ascq-LAM en 2010, **on découvrait que plusieurs d'entre eux comme Adolf Wölfli, avaient le souci de leur œuvre et souhaitaient faire carrière (Savine Faupin)...**

> Il n'y a pas un, mais plusieurs *Chemins de l'art brut* (LAM, 2002). Des chemins qui passent par le surréalisme et André Breton, l'expressionnisme du groupe CoBra, et les artistes plus souterrains, mais non moins solaires venus de l'art populaire, l'art naïf, l'art singulier et l'art hors-les-normes.
> ***« Les critères de Dubuffet sont très insuffisants et dépassés aujourd'hui »*** prévenait déjà l'historien d'art Laurent Danchin (L'Art brut aujourd'hui, magazine Artension, 2010). D'autant que nombre d'artistes contemporains - d'Arnulf Rainer aux artistes issus du monde du Graffiti -, par ailleurs collectionneurs, reconnaissent ce qu'ils doivent à cet art cru et sauvage.

L'aventure de l'association ÉgArt est née de ces brassages et relectures. L'intention est de s'affranchir des catégories, donner la priorité à l'œuvre et à sa contemplation en proposant des confrontations lors d'expositions et de rencontres entre artistes inconnus, grand noms de l'art brut et artistes contemporains.

Collection #ArtSansExclusion, scénographie de l'exposition.

→ ÉgArt, opérateur du fonds de dotation #ArtSansExclusion

La MGEN, la MATMUT et INTER INVEST inaugurent le 15 mars prochain à Paris (au siège de la MGEN) **une collection d'art actuel et d'art brut portée par le fonds de dotation #ArtSansExclusion** placée sous le parrainage du ministère de la Culture et du secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées. Cette collection comprend des artistes et créateurs inconnus défendus par l'association ÉgArt, mais aussi des artistes déjà présents dans les grandes collections publiques ou privées: Musée d'art contemporain de Lille-Villeneuve d'Ascq (LAM), Collection d'art brut de Lausanne... Cette collection #ArtSansExclusion a été élaborée sous l'égide d'ÉgArt, par un comité composé d'experts du monde de l'art et des membres du fonds de dotation. Elle a pour vocation de circuler en France et à l'étranger, mise à disposition des institutions culturelles, des collectivités territoriales, des mutuelles ou du monde de l'entreprise. ÉgArt, mandatée par le fonds de dotation, est opérateur direct de ce projet.

LA SÉLECTION

→ Les artistes

Gaël Dufrêne, France

Gaël Dufrêne est né en 1971. Il vit et travaille en Bretagne. Il a développé depuis l'enfance une passion pour les trains, leur technique et l'ensemble des équipements ferroviaires, une passion pour laquelle il parcourt la France.
Après avoir obtenu un baccalauréat en mécanique, il a accumulé des connaissances dans des cahiers qu'il a abondamment illustrés, et s'est donné pour mission de retracer l'histoire ferroviaire mondiale.
Ces machines sont pour lui des bijoux artistiques et techniques qu'il traduit sur la papier avec un souci du détail inégalé. Plus les machines sont importantes et complexes, plus elles l'inspirent. Il nous entraîne alors dans cet univers qui le fascine, un monde de boulons, d'essieux, de métal, de fer... et nous fait redécouvrir la conquête du rail. Si son travail prend sa source dans le dessin technique, Gaël Dufrêne nous livre une œuvre poétique immense et unique, qui compte plus d'un millier de dessins ! En 2015, le magazine Artension lui a consacré un article de 8 pages. Il a exposé l'année suivante au Musée des beaux-arts de Mons en Belgique, capitale européenne de la culture, puis à l'Outsider Art Fair à Paris. En 2017, il est entré dans la collection Treger Saint Silvestre (Portugal) et dans la Collection d'art Brut de Lausanne.

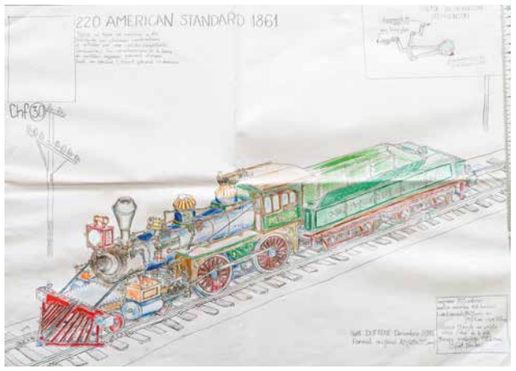

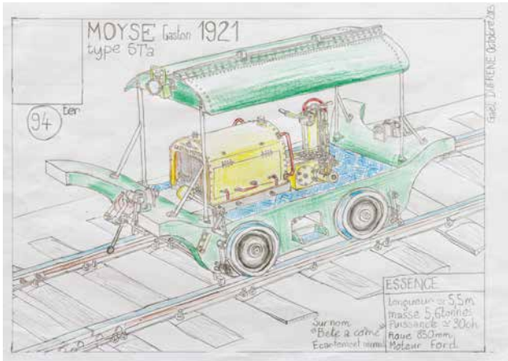

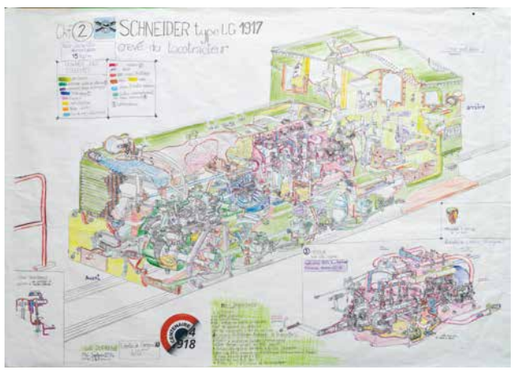

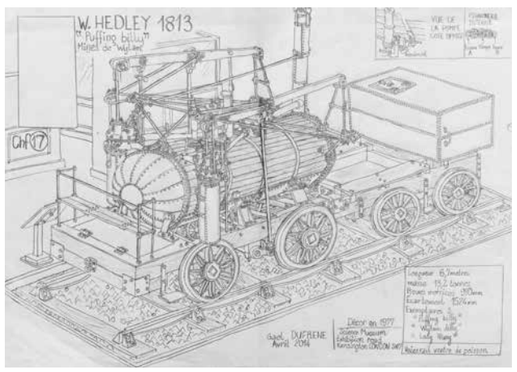

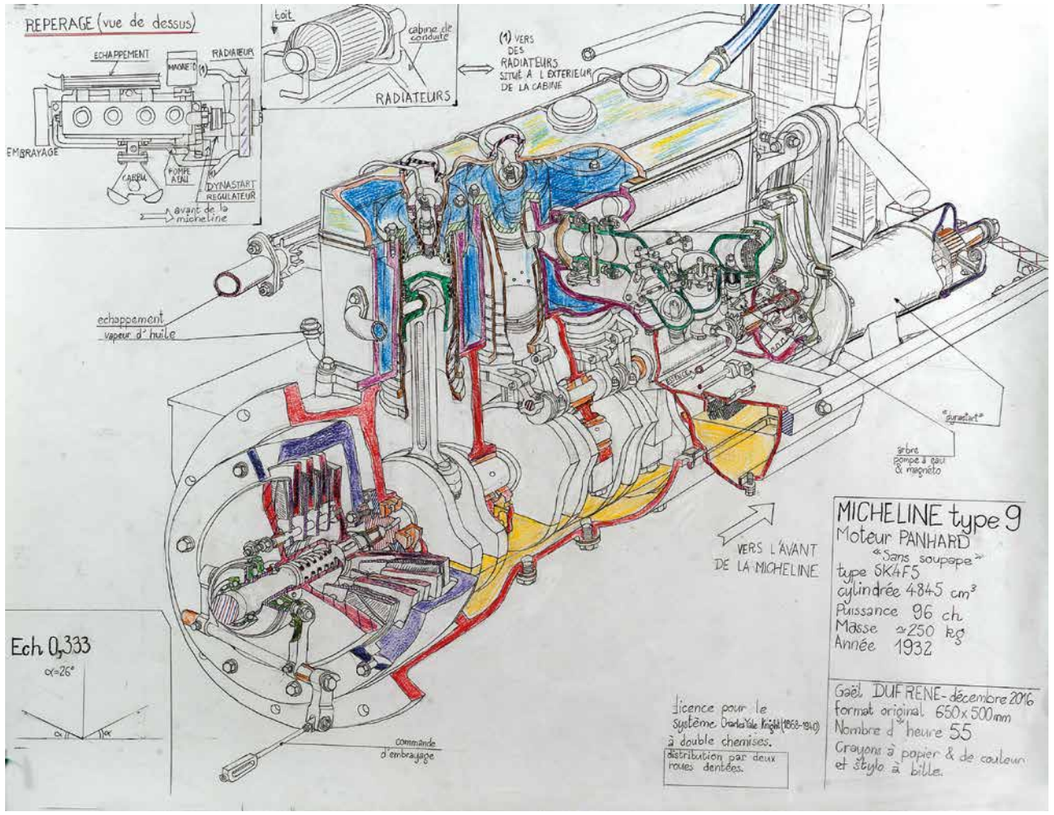

Moteur Panhard Sans Soupage, 2016. Crayon sur papier, 50 x 64cm.
Collection fonds de dotation #ArtSansExclusion.

220 American Standard 1861, 2014.
Crayon de couleurs sur papier, 42 x 57,5 cm.

Moyse Gaston 1921, 2013.
Crayon sur papier, 21 x 29,7 cm.

Schneider type LG (1917) crevé du locotracteur, 2014. Dessin original couleur sur tirage N&B, vue en crevé, 118,5 x 84 cm.

W.Hedley, 1813, "Puffing Billy", 2014.
Crayon sur papier, 21×29,7 cm.
DR-Collection particulière.

Jérôme Turpin, France

Il est né en 1970. Il vit à Puteaux. Après avoir découvert la peinture dans le cadre d'ateliers collectifs, il décide de s'y consacrer entièrement. Il travaille l'acrylique sur toile dans des séries très colorées où le point et l'entrelacs ont longtemps constitué l'unité de base de son vocabulaire. L'œuvre se développe en motifs non figuratifs, système aléatoire de cercles et d'arabesques dans un espace rabattu au plan. Surgissent épisodiquement des figures tantôt minuscules réduites à l'état de signes, tantôt tout en hauteur, vivantes et expressives, autour desquelles l'artiste vient tracer, à même la toile, une narration, sa vision directe du monde. Une sorte d'orphisme inquiet en forme de journal intime.

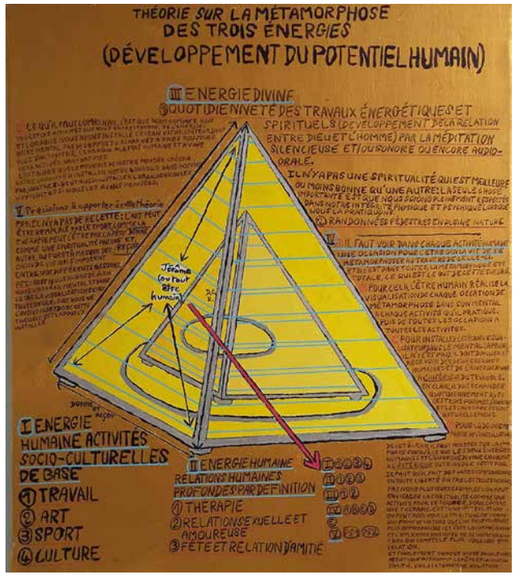

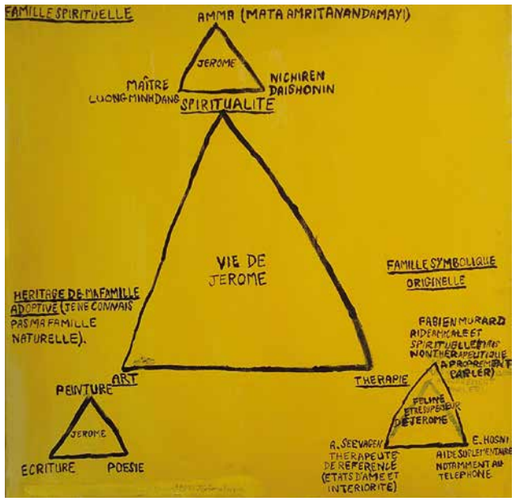

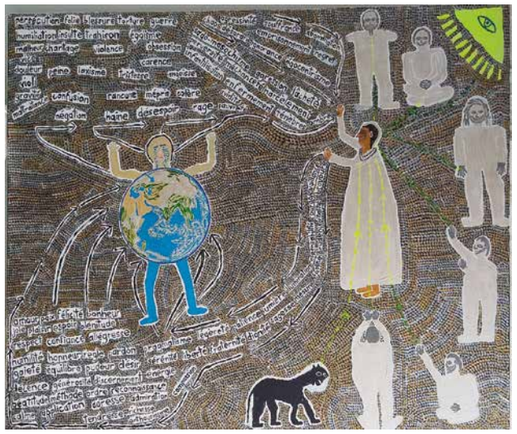

Je suis en pleur dans les bras de Amma, 2009. Acrylique/toile, 50 x 60 cm.
Collection fonds de dotation #ArtSansExclusion.

Le père inaccessible devient accessible, 2009.
Acrylique sur toile, 50 x 70 cm.

Famille spirituelles, 2010. Acrylique,
40 x 40 cm.

Théorie sur le développement du potentiel humain, 2010. Acrylique sur toile, 60,5 x 73 cm.

Amma vient en aide à l'humanité toute entière,
2011. Acrylique sur toile - 100×80 cm.

Grégoire Koutsandréou, France

Il a 30 ans et vit à Bordeaux. Depuis ses premières créations en 2004, il peint à l'acrylique de petits formats sur toiles sans châssis. Il reproduit à l'infini, à l'aide d'une martrette, un pinceau très fin, un micro-motif qui forme un rideau dense sur lequel évolue une silhouette qu'il a nommée «Säp». Son propos ni son univers graphique et pictural ne varient. Il inscrit sur ses toiles le motif récurent de calendriers du futur toujours calculés mentalement, des cartes de départements ou de pays qu'il mêle au nom latin des fleurs.
Il dit vouloir donner une dimension encyclopédique à son travail, associant la gentiane à la Côte d'ivoire et à l'année 2090, ou encore la Muscari comosum (muscari chevelu) à l'Angleterre, et à un futur qu'il place en 2175. Il passe de longues heures à étudier le crayon à la main en pleine nature ou dans les jardins botaniques. Depuis le début de l'année 2017, à la demande de son entourage, il tient à jour un carnet de ses territoires imaginaires.

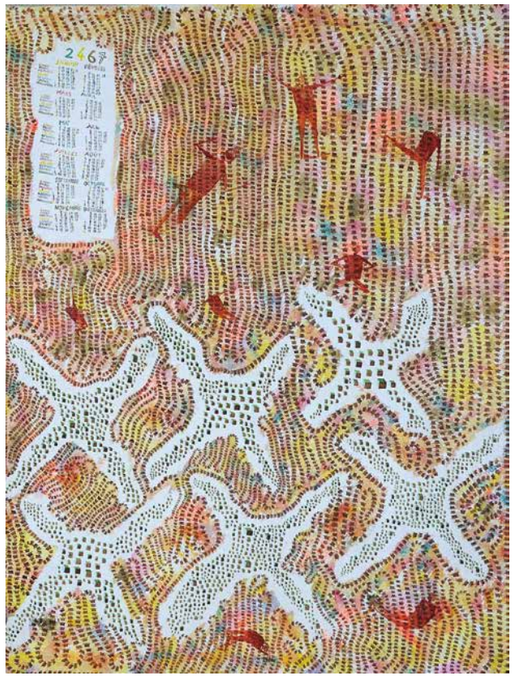

Chapeaux, 2010.
Acrylique sur toile, 70 x 79 cm.
Collection fonds de dotation
#ArtSansExclusion.

Vénézuela calendrier 2353, 2015.
Acrylique sur toile, 53×68

Angola, calendrier 2784, 2015. Acrylique sur toile, 78 x 60 cm.

Yaniv Janson, France / Nouvelle-Zélande

Né en 1992, il vit actuellement à Raglan, en Nouvelle-Zélande. Il commence à peindre en 2007 et développe rapidement un univers très personnel de paysages aux lumières crues et aux couleurs franches travaillées en aplats. Il fait surgir un monde intérieur dense et poétique au temps suspendu. La peinture à l'acrylique sur toile et le travail sur papier à l'aquarelle ou sous la forme de monotypes sont ses modes d'expression privilégiés. Il a réalisé en 2017 une série de très grands formats qui donnent la primauté au geste. Il a participé à plus de quarante expositions en Nouvelle-Zélande, Israël, Canada et France. Il a également développé des collaborations avec les mondes de l'architecture et de la mode. Sa dernière exposition a eu lieu à Paris en novembre 2017 à l'espace Mémoire de l'Avenir à Bellevile.

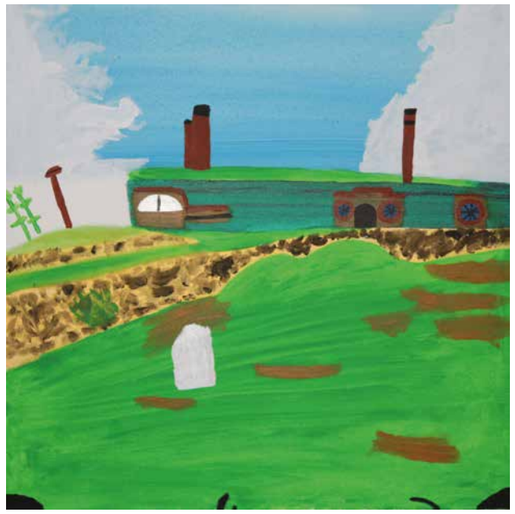

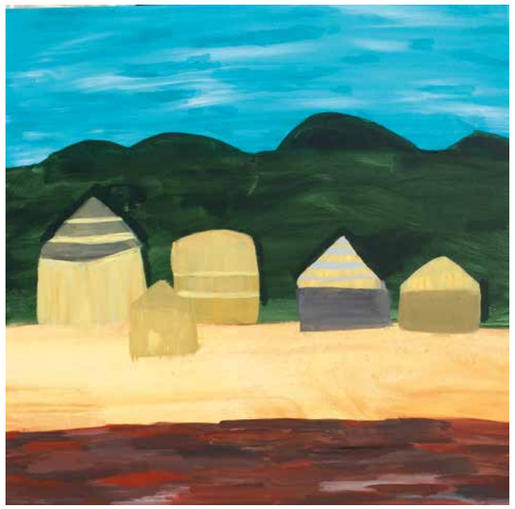

Middle Class Village, 2016. Acrylique sur toile, 76 x 76 cm.

Minds eye, Collection 19 Chatham Islands,
2016, Acrylic on canvas 76 x 76 cm.

Minds Eye, Collection 6 Matamata, 2016.
Acrylic on canvas 76 x 76 cm.

Poor People in Straw Huts, 2016.
Acrylique sur toile, 76 x 76 cm.

Poor people in refugee camps, 2016.
Acrylique sur toile, 76 x 76 cm.

François Peeters, France / Belgique

Il a 37 ans. Il peint, joue du piano et écrit des poèmes sous forme d'écriture automatique. Son œuvre est multiple, il peint de façon instinctive, rapidement comme à ses débuts, mais s'attaque aussi bien aux paysages avec labeur et attention, qu'aux portraits immédiats et enlevés de ses amis ou des gens rencontrés. Il peut étudier un tableau de Van Gogh ou de Séraphine de Senlis et le reproduire, peindre son propre atelier ou faire son autoportrait.Quatre gouaches sur papier de la série Titanic ont été acquises par la collection du fonds de dotation #ArtSansExclusion. Il a participé à plusieurs expositions collectives. Il réside désormais en Belgique.

Série « Titanic », 2010. Acrylique sur papier, 49,5 x 64,5 cm.
Collection fonds de dotation #ArtSansExclusion.

Sébastien Proust, France

Né en 1974, réside aujourd'hui en Saône-et-Loire, après avoir quitté Paris en 2014. Il peint à l'acrylique ou au pastel sur papier un petit peuple de personnages colorés et de caractères vifs. Il a participé à l'atelier d'art plastique du Centre Jean Wier à Suresnes pendant plusieurs années où ses œuvres ont été présentées à de nombreuses reprises lors d'expositions collectives. Il a remporté le prix de l'Atelier Jean Wier en 2010, avec une sculpture qui a été tirée en bronze. Après une longue interruption, il reprend le fusain en 2017.Le magazine Artension a choisi une de ses œuvres pour faire la couverture de son hors-série «L'Art Thérapie aujourd'hui» édité en novembre 2017.

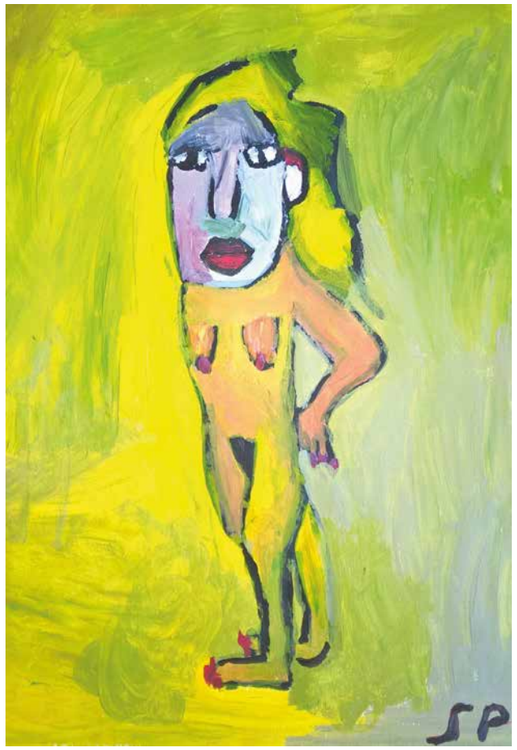

Prims, 2014.
Acrylique sur papier, 30 x 42 cm.

Clin d'œil fleur, 2014.
Acrylique sur papier, 30 x 42 cm.

Homme penseur Interdictions, 2015.
Acrylique sur papier, 30 x 42 cm.

CHARTE DE L'ASSOCIATION (extraits)

Pour une reconnaissance artistique fondée sur l'œuvre

L'invention du concept d'**art brut** par Jean Dubuffet a permis la reconnaissance par les milieux culturels et artistiques d'œuvres réalisées par des personnes éloignées des circuits traditionnels - voire indemnes de toute culture - et en général autodidactes.
Les personnes concernées, souvent exclues du fait de leur maladie, de leur emprisonnement ou de leurs difficultés sociales ont pu, dès lors, être considérées comme des artistes à part entière. Par la suite, d'autres concepts ont été créés tels que ceux d'**art-hors-les-normes, art en marge, art outsider et art singulier.** Si les artistes soutenus par ÉgArt se situent souvent **dans la mouvance de ces différents courants**, l'association veille à ne pas en clore le champ.
L'association pose le principe que **chacun peut être un créateur** quels que soient ses origines, sa situation, son milieu social, son parcours professionnel et personnel, son handicap, sa maladie... et que **l'égard est dû à tous**. Chacun, selon son talent, doit pouvoir prétendre à une reconnaissance artistique fondée exclusivement sur l'œuvre d'art créée.
L'œuvre est donc au centre du projet associatif. L'auteur de l'œuvre est considéré en tant qu'artiste et non pas à travers le prisme de son handicap, de sa maladie ou de toute autre situation potentiellement porteuse d'exclusion.

Pour le respect des droits des artistes qu'elle accompagne

L'association s'engage à être particulièrement vigilante quant à la stricte application des droits suivants :
> **Les droits de l'Homme** (la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne du 7 décembre 2000, la Constitution française du 4 octobre 1958).
> **Les droits des personnes en situation de handicap atteintes d'une maladie mentale ou étant dans une situation potentiellement porteuse d'exclusion** (la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France le 18 février 2010, les Principes pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé mentale, de l'ONU du 17 décembre 1991, la Loi du 11 février 2005).
> **Le droit au respect de la vie privée** (le code civil) **et au respect du secret professionnel** (le code pénal).
> **Les droits d'auteur liés à la propriété intellectuelle** (la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, le Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU de 1966, le Code de la propriété intellectuelle).

À QUI APPARTIENT L'ŒUVRE D'ART ?

La propriété artistique des œuvres et leur vente[1]

Le principe de la protection du droit d'auteur est posé par l'article L111.1 du Code de propriété intellectuelle : « *L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporel exclusif et opposable à tous* ». Aucun autre critère n'est exigé, en termes de capacité, d'intentionnalité ou de contexte.

La création d'une œuvre par une personne, qu'elle soit protégée ou non par une mesure de tutelle ou curatelle, qu'elle soit malade psychique ou non, lui ouvre de façon exclusive la titularité du droit d'auteur, y compris dans l'hypothèse où elle produit cette œuvre dans le cadre d'une activité socio-éducative proposée par l'établissement ou le service dans lequel elle est accompagnée, que ce soit du point de vue de la qualité d'auteur, de la notion d'œuvre protégée ou des droits conférés à l'auteur, les personnes en situation de handicap mental jouissent de tous leurs droits d'auteur.

Leurs droits moraux sont inaliénables, leur consentement et celui de leur représentant légal doivent être obtenus pour la reproduction et la représentation de leurs œuvres. Aucune exposition ne peut donc être organisée où qu'elle soit et par qui que ce soit sans leur consentement exprès et sans celui de leur représentant légal.

Quant à la vente, l'intérêt porté sur ces œuvres par les professionnels ne doit pas en faire oublier les auteurs en tant que détenteurs à part entière de leurs droits patrimoniaux. Le produit de la vente revient aux auteurs en fonction des contrats de vente qu'ils sont censés négocier eux-mêmes ou leurs représentants avec leurs intermédiaires.

L'interférence des animateurs, artistes accompagnants, éducateurs, psychologues sur la production n'en fait en aucun cas des coauteurs. Leur présence, leurs conseils dans certains cas et encadrement thérapeutique dans d'autres ne peuvent remettre en cause la qualité de l'auteur lui-même.

En cas de vente de ces œuvres par les auteurs ou leurs représentants, les lieux sanitaires et sociaux dans lesquels sont produites ces œuvres, peuvent s'ils le souhaitent, récupérer le coût des toiles et matériels.

Les auteurs peuvent céder leurs droits de reproduction ou leurs droits patrimoniaux ou la propriété corporelle de leur œuvre avec le consentement de leur tuteur ou curateur. Sans doute, ces règles de droit n'ont-elles pas toujours été respectées et ne le sont-elles pas toujours ? Certains « dérapages », sans se justifier, s'expliquent du fait justement du mélange des genres inhérents à la confrontation du sanitaire, du social et de l'artistique.

Il faut bien reconnaître à ce titre que la politique sociale en faveur des personnes en situation de handicap a pu, d'un certain point de vue, notamment au sein

des institutions, engendrer une grande dépendance des personnes à l'égard de l'organisation de ces lieux, en oubliant parfois les droits fondamentaux des individus. Les deux dernières lois, la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée le 13 décembre 2006, sont à ce titre des avancées indéniables dans le respect des droits des personnes.

L'association ÉgArt a été créée pour déplacer ces œuvres d'un lieu à dimension collective et sociale à un lieu de défense des intérêts individuels et de vente. Certains peuvent penser que cette normalisation, en quelque sorte, n'est pas la panacée et que la vente d'une œuvre n'est pas forcément la meilleure manière de la faire reconnaître. Ils n'ont effectivement pas tort, mais on peut considérer également que c'est une façon intéressante de faire reconnaître son talent et sa place.
C'est ainsi que les artistes ou leurs représentants légaux confient à l'association ÉgArt la gestion de leurs intérêts, par le biais de contrats d'agents d'artistes.

Plus concrètement, **le fonctionnement d'ÉgArt s'attache à donner des conseils juridiques à toute personne en difficulté mentale ou psychique en matière de propriété artistique.** Les contrats de mandat signés avec les artistes et/ou leurs représentants s'attachent à respecter leurs droits et à considérer leur volonté d'exposer et de vendre.
L'association confie à deux commissions, une commission de sélection artistique ainsi qu'une commission des droits des personnes, le soin de veiller à un fonctionnement rigoureux.
ÉgArt est une association à but non lucratif qui prévoit également des dispositions précises pour veiller à prévenir les pratiques spéculatives de la part des administrateurs.

En conclusion, **l'association est née d'un constat de terrain**, d'une réflexion sur l'art en général et sur l'art brut en particulier, d'observations empiriques, d'analyses de pratiques professionnelles, de pratiques en matière de politiques sociales et de politiques culturelles, d'une recherche de modèle juridique, d'une éthique, d'un respect des personnes, d'un soutien économique et d'une grande volonté d'agir de la part de nombreuses personnes du monde de la mutualité et des milieux artistiques et culturels en arts visuels.

Comme d'autres, les personnes en situation de handicap mental ont du talent, quelque chose à nous dire et plus de difficultés que d'autres à défendre leurs intérêts du fait de leurs limites en matière de capacité juridique. Certains sont sous tutelles ou curatelles ; d'autres, sans être sous mesure de protection, ont de vraies déficiences qui ne leur permettent pas de se présenter ou de se mettre en avant et de se sentir à leur place dans ces milieux.

Il faut bien reconnaître que la société est souvent discriminatoire, violente pour ceux qui n'entrent pas dans les normes et jusque dans les milieux artistiques où l'on pourrait attendre une ouverture d'esprit et une grande tolérance. L'association ÉgArt entend jouer un rôle dans la réduction des inégalités sociales en matière artistique.

L'ASSOCIATION EN BREF

→ **1 artiste** est entré en 2017 dans la Collection de l'art Brut de Lausanne (Suisse) et dans la collection privée Treger Saint-Sylvestre, Porto (Portugal). Cet artiste a été présenté par ÉgArt et la galerie Hervé Courtaigne à l'Outsider Art fair à Paris en 2016. Il a fait l'objet d'un reportage de 8 pages dans le magazine spécialisé Artension et d'une couverture répétée dans le quotidien *Ouest-France*.

→ **6 artistes** sont entrés en 2017 dans la collection du fonds de dotation créé par la MGEN, la MATMUT et INTER INVEST, #ArtSansExclusion.

→ **3 galeries** ont exposé et vendu les artistes soutenus par ÉgArt : galerie Celal (Paris - graffiti et street-art), galerie In-Between (Paris - photographie japonaise et art brut), galerie Hervé Courtaigne (Paris - abstraction et art brut).

→ **16 artistes** ont été repérés depuis la création de l'association en septembre 2010, via le relais d'établissements spécialisés, d'articles de presse, des réseaux sociaux.

→ **25 expositions et tables-rondes** ont été organisées par ÉgArt depuis 2010 en partenariat avec des acteurs culturels des collectivités locales et des acteurs du monde mutualiste :

- **En France :** Maison de la Radio, Ville de Lorient, de Brie Comte Robert, de Varennes Jarcy, Centre Falguière, Centre Angèle Mercier (Paris), Ministère de l'économie sociale et solidaire à Paris-Bercy, « 1er Prix - Arts visuels et handicap » 2013, en partenariat avec la Mutuelle Chorum.
- **À l'étranger :** Mons-Capitale européenne de la culture 2016, exposition européenne itinérante Face to Face 2013-2014, projet européen Grundvig « Art for All ». Rome, Willenstad, Paris.

—

[1]Extrait de l'ouvrage collectif *Art et handicap,* sous la direction de Simone Korff-Sausse, chapitre « À qui appartient l'œuvre d'art ? » *par Bernadette Grosyeux,* éditions ÉRÈS, 2012. Parution en janvier 2013 dans la collection «Connaissances de la diversité ».

En savoir plus

→ Film : **Un portrait de l'artiste Gaël Dufrêne, représenté par ÉgArt depuis 2014, *Gaël Dufrêne, le dessinateur de machines*, ÉgArt/Audrey Péguin et Emilie Nathan, Independant production, 2015. À retrouver sur internet : www.vimeo.com/114262260**
→ Presse : **« L'art thérapie aujourd'hui », hors-série n°22, nov. 2017 ; magazine Artension, Interview de Bernadette Grosyeux et Fabrice Henry « Une fondation… sans exclusion » ; magazine Artension, mars 2018 (à paraître).**
→ Site internet : www.egart.fr

Association ÉgArt
Pour un égal accès à l'art
6, rue de la Gabrielle
77 411 Claye-Souilly Cedex
01 60 27 68 80
www.egart.fr

#ArtSansExclusion

mgen GROUPE VYV
MNT GROUPE VYV
Groupe Pasteur Mutualité
MFPASS MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE ACTION SANTÉ SOCIAL
masfip UNIS & SOLIDAIRES
MDD Mutuelle des Douanes